

# ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE

## NOTE D'INFORMATION AUX AGENTS

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

En qualité d'agent exerçant vos fonctions dans une collectivité ou établissement public de moins de 50 agents, vous êtes appelé à élire vos représentants pour 4 ans au **Comité Social Territorial** placé auprès du Centre de Gestion de la Nièvre.

Cette instance est composée **de représentants de ces collectivités et établissements publics et de représentants du personnel.**

### Pourquoi voter ?

Le Comité Social Territorial est consulté pour toute question **relative à l'organisation du travail et des services** et notamment :

- Durée de travail (aménagement temps de travail, compte épargne temps, ...),
- Organisation des services,
- Plan de formation,
- Grandes orientations relatives au régime indemnitaire,
- Ratios d'avancement de grade,
- Règlement intérieur,
- ...

Votre participation à ce scrutin revêt donc un intérêt de première importance, **puisque les agents ainsi élus, quelle que soit leur appartenance syndicale, vous représentent dans cette instance.**

### Le matériel de vote

Votre employeur vient de vous remettre votre matériel de vote.

**Vous êtes en possession :**

- **D'une enveloppe T** blanche permettant le retour de l'enveloppe de vote et votre identification pour l'émargement,
- **D'une enveloppe de vote jaune** de petit format vierge de toute inscription garantissant **le secret du vote,**
- **Des bulletins de vote** des listes présentées par les organisations syndicales,
- **Des professions de foi** émanant de chacune d'elles.



**MODALITES DE VOTE AU VERSO**

## Comment voter ?

Par correspondance exclusivement : il est recommandé de poster **l'enveloppe T** dès réception de celle-ci et avant le 5 décembre 2022 pour tenir compte des délais d'acheminement. Les votes seront dépouillés au Centre de Gestion.

- 1) **Placer le bulletin de votre choix dans l'enveloppe de couleur jaune de petit format** sans la cacheter. Attention, **vous ne pouvez pas modifier la liste choisie** (pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats) sous peine de nullité de votre vote.
- 2) Glisser cette enveloppe dans l'enveloppe T de **couleur blanche**. Il est indispensable de **compléter les mentions nom, prénom grade fonction, de signer au dos** l'enveloppe et de la cacheter.
- 3) **Poster cette enveloppe**, qui est dispensée d'affranchissement. **Attention pour être valable l'enveloppe doit parvenir au Centre de Gestion par courrier avant la clôture du scrutin fixé au 8 décembre 2022.**

## Tenez compte des délais postaux !

**Pour être valable, elle doit être oblitérée (pas de dépôt au CDG ou chez votre employeur)**

**ATTENTION :**

**Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner l'annulation de votre vote.**

**Seules les enveloppes cheminées par voie postale seront recevables.**

**Merci d'anticiper !**

**Il n'y aura qu'un tour de scrutin**